

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 23 juillet 2013 portant dissolution du centre de soutien automobile de la gendarmerie de Bouliac (Gironde) et création corrélative du détachement atelier automobile police nationale de Bordeaux (Gironde)**

NOR : INTJ1316680A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de la sécurité intérieure,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Bouliac (Gironde) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Corrélativement le détachement atelier automobile police nationale de Bordeaux (Gironde) est créé à la même date.

Article 2

Le détachement atelier automobile police nationale de Bordeaux (Gironde) est rattaché au groupement de gendarmerie départementale de la Gironde.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 juillet 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général d'armée, directeur général  
de la gendarmerie nationale,*  
D. FAVIER